

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 24 avril 2026

Le vendredi 24 avril 2026 à 18 heures 45, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, , M.J LANCE , D. PRIVAT, JM.CHINOUILH, I.FAURE, C. LANDREVIE, R. LESTANG, A. MONTAURIOL, S. VIDOTTO, V.DUTARD, V.TALOU, V.PETIT

Absents et excusés :

M.CHEVREUX (procuration à Isabelle Faure)

Présents : 14

Absents : 1

Quorum atteint

La séance est ouverte à 19 heures, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- **vote du CFU**
 - **vote des taxes**
 - **vote du budget primitif 2026**
 - **Non-valeur créance**
 - **Désignations des commissions communales**
 - **Désignations des membres des commissions extra-municipales (CCFF- SDE- Correspondant défense)**
 - **Modernisations des statuts ATD et désignation des représentants**
 - **Proposition désignation des commissaires à la CCID**
 - **Questions diverses**
-

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant faire, surtout pour les nouveaux élus, une petite déclaration.

« Lorsque vous acceptez d'être candidat sur une liste, vous devez aussi accepter les propositions de la tête de liste et les valider. Faire le contraire pourrait être considéré comme une défiance ou un manque de confiance.

En revanche, à partir de cet instant, première réunion du conseil municipal en fonction, vous avez le droit de vous exprimer, de ne pas être d'accord, de voter contre ou de demander des explications. Vous êtes tous des élus.

Vous êtes dans votre rôle et personne ne doit vous en vouloir. Rassurez-vous, vous pouvez aussi être d'accord. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans 95% des cas. Bonne réunion ».

➤ **Vote du CFU**

Mme Le Maire et la comptable présentent le CFU au conseil municipal.

Mme Le Maire sort de la pièce pour le vote du CFU. Le doyen des présents procède au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce CFU.

Vote : Pour : 15 Contre : 0

➤

➤ **Vote des taxes**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter les taxes pour 2026.

Les taux de 2025 seront donc reconduits.

➤ **Vote du budget primitif 2026**

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à réaliser des virements de crédit à hauteur de 7,5 % pour le fonctionnement et l'investissement.

Mme Le Maire et la comptable présentent le budget primitif au conseil municipal.

Vote : Pour : 15 Contre : 0

Le conseil municipal approuve ce budget primitif à l'unanimité.

➤ **Non-valeur sur créance**

Il s'agit d'un reliquat de 3,40 € correspondant à une facture de cantine.

Le conseil municipal accepte de régulariser cette somme par une écriture en non-valeur.

➤ **Désignations des commissions communales**

Chaque conseiller s'est positionné dans les commissions. Le tableau est consultable en mairie.

➤ **Désignations des membres des commissions extra-municipales (CCFF- SDE- Correspondant défense)**

CCFF (DFCI) : LESTANG Rémy et PRIVAT Didier

SDE : FAURE Claudine et BASHFORD Guy, titulaires. LANCE Marie Jeanne et LESTANG Rémy, suppléants.

CORRESPONDANT DEFENSE : FAURE Isabelle

➤ **Modernisations des statuts ATD et désignation des représentants**

Le conseil municipal nomme Claudine Faure et Guy Bashford comme représentants.

➤ **Proposition désignation des commissaires à la CCID**

Le conseil municipal a désigné 12 administrés. Cette liste sera transmise au service des impôts.

Rôle de la commission : réunie une fois par an pour harmoniser et régulariser le classement des constructions et la conformité des déclarations d'urbanisme.

➤ **Questions diverses**

- Commission contrôle liste électorale : J.M Chinouil, M.Lestang, Y.Deffieux
- Commission pour le plan communal de sauvegarde : R.Lestang, G.Bashford, V.Petit, V.Dutard
- Aliénation chemins ruraux : **1/ chemin La Saute Basse** : une convention valant servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable doit être signée entre le propriétaire et le syndicat d'eau. Ensuite, la procédure administrative pourra être engagée.
2/ chemin Les Jaubertie : les nouveaux propriétaires de ce chemin souhaitent acquérir le chemin rural qui traverse leur propriété : ce dernier n'est pas emprunté et dessert uniquement leur propriété. Le conseil municipal accepte l'aliénation de ce chemin et la procédure administrative sera mise en place. Les futurs acquéreurs seront informés des frais engendrés et restant totalement à leur charge.
- Référent Amélia : Guy BASHFORD
-
- Election des délégués et suppléants sénatoriales 2026 : réunion du conseil municipal doit avoir lieu le 05 juin 2026 avant 20 heures pour nommer les délégués.

Lecture de Mme le Maire d'un courrier reçu en mairie par une administrée, propriétaire sur le chemin du Tisserand. : problème de sécurité suite au passage de motos à grande vitesse. Il est demandé de sécuriser ce chemin. Mme Le Maire doit recevoir ces administrés.

- La gendarmerie demande à la mairie de fournir les arrêtés de limitations de vitesse sur les voies communales. Quelques élus vont répertorier les voies concernées et définit la vitesse.
- Drapeau des anciens combattants : il sera commandé.
- La famille de Hugues de Lacropte de Chantérac viendra voir le bourg de Lacropte en septembre 2027.
- Candidats Boulangerie : plusieurs personnes se sont présentées. Le choix n'est pas encore défini.
- Candidats Bar/Restaurant : quelques candidatures sont transmises au Grand Périgueux.
- Il est nécessaire de remplacer la chambre froide de la salle de fêtes. 3 devis vont être demandés.

La séance est levée à 22 heures.